



RÉCOLEMENT DE LA COLLECTION de textile dite

Collection « Soulisse »

PROCÈS-VERBAL

En application :

- De la loi du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France.
- De l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un Musée de France et au récolement.
- De la circulaire du 27 juillet 2006 relative au récolement décennal des collections.

Provenance de la collection

La collection de textile dite « Soulisse » a été acquise par la Ville de Niort en 1999.

Statut de la collection :

La collection est propriété de la ville de Niort et la gestion en a été transférée à la Communauté d'Agglomération de Niort le 1^{er} avril 2000 par délibération du 25 février 2000. Depuis le 1^{er} janvier 2014, la gestion est transférée à la Communauté d'Agglomération du Niortais.

***Communauté d'Agglomération du Niortais – Service des musées
Procès verbal de récolement
18.06.2015***

C.L.

Identification/nature/typologie

La collection comporte cinquante-six items :

TYPE	N° INVENTAIRE
Élément de coiffe	999.43.1/999.43.2/999.43.3/999.43.4/999.43.5/999.43.6/999.43.7/999.43.9/999.43.10/999.43.11/999.43.23/999.43.39/999.43.40/999.43.41/999.43.42/999.43.43/999.43.44/999.43.45/999.43.46/999.43.48.1/999.43.49/999.43.50/999.43.51
Fond de coiffe	999.43.12/999.43.13/999.43.14/999.43.15/999.43.16/999.43.17/999.43.18/999.43.19/999.43.20/999.43.21/999.43.22/999.43.24/999.43.25/999.43.26/999.43.27/999.43.28/999.43.29/999.43.30/999.43.31/999.43.32/999.43.33/999.43.34/999.43.35/999.43.36/999.43.48.2
Dentelle	999.43.47/999.43.52/999.43.53/999.43.54
Châle	999.43.55
Tablier	999.43.56
Col	999.43.38
Ruban	999.43.8

Constat d'état

La collection est en bon état

Localisation

Les cinquante-six items sont conservés dans la réserve dite « Textile/orfèvrerie » au R-1 du musée Bernard d'Agesci dans des boîtes de conservation.

Récolement

Le récolement a été effectué le 17 juin 2015 en procédant à la vérification des cinquante-six dossiers d'œuvres, des cahiers d'inventaire et de la base de données informatisées AlienorWebPro sur laquelle les cinquante-six items sont enregistrés.

Le marquage, réalisé selon la technique encre de Chine sur galon de coton sergé cousu a été vérifié et aucun manque n'a été constaté.

Une ou plusieurs photographies numériques ont été réalisées pour chaque item et ont été ajoutées à la base documentaire de la base de données AlienorWebPro.

Le récolement a été réalisé par Fabienne Texier, attachée de de conservation.

Communauté d'Agglomération du Niortais – Service des musées
Procès verbal de récolement
18.06.2015

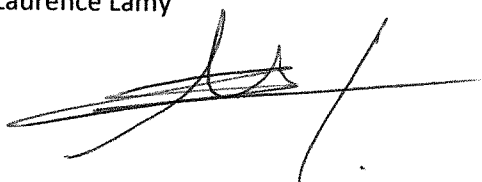
L.L.

Conclusion

Bilan : cinquante-six items ont été vus lors de ce récolement, ce qui correspond à la totalité de la collection.

Visa du Conservateur en chef du patrimoine,

Laurence Lamy

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'LL', written over a horizontal line.

